



Instruction rapide - Gestion des engagements MAEC

Nous rappelons que l'utilisation du formulaire électronique dans MyGuichet.lu implique que le déclarant :

- ✓ Soit titulaire d'un certificat LuxTrust valide ;
- ✓ Ait créé un espace professionnel dans MyGuichet.lu ;
- ✓ Ait lié son espace professionnel aux données de l'exploitation par la saisie d'un code d'activation. Il s'agit ici du même code qui sert à l'établissement p.ex. de la démarche « Demande surfaces/Recensement viticole ». Une nouvelle saisie n'est donc pas requise.

1. Confirmer l'introduction en cliquant sur "Étape suivante".

Remarque : Vous pouvez à tout moment enregistrer le formulaire sur MyGuichet.lu en cliquant sur "Reprendre plus tard" pour continuer la saisie ultérieurement.

2. Vérifier les informations relatives à l'exploitation et confirmer en cliquant sur "Étape suivante".

Remarque : Cette page sert uniquement à la consultation de données. Les modifications ne peuvent pas être introduites ici. Celles-ci doivent être transmises séparément, de préférence à l'aide de la procédure "Demande de modification des données relatives à une exploitation ou de désactivation d'une exploitation agricole ou viticole" sur MyGuichet.lu.

3. Sélectionner toutes les mesures MAEC souhaitées. Celles-ci sont automatiquement ajoutées à la liste "Type engagement MAEC" (à gauche). La validation de votre sélection génère les différentes sections suivantes. Après avoir sélectionné toutes les mesures MAEC souhaitées, confirmer avec "Étape suivante".

Remarque : Les mesures MAEC qui n'ont pas encore été sélectionnées peuvent être rajoutées ultérieurement. Les mesures MAEC initialement sélectionnées peuvent être désélectionnées ultérieurement. Cependant, les données ou les modifications déjà saisies dans ces sections sont alors supprimées ! En sélectionnant à nouveau la mesure, l'ensemble de données prédéfini réapparaît sous sa forme initiale.



Image d'exemple : Dans ce cas, toutes les mesures MAEC ont été sélectionnées.

SER: Gestion des engagements MAEC 2022

Étapes

✓ Introduction

✓ Exploitation 123456

✓ Information sur l'exploitation

▶ Type engagement MAEC

--- MAEC 540-542 - Prime à l'entretien du paysage

--- MAEC 543 - Agriculture biologique

--- MAEC 544 - Injection de lisier et compostage de fumier

--- MAEC 545 - Réduction de la fertilisation azotée

--- MAEC 546 - Mise à l'herbe des bovins

--- MAEC 547 - Maintien troupeaux faibles

--- MAEC 548 - Rotation et diversification des cultures sur terres arables

--- MAEC 549 - Travail réduit du sol

--- MAEC 550 - Réduction de la charge de bétail bovin

--- MAEC 551 - Transformation d'une terre arable en prairie permanente

! MAEC 552 - Races menacées

Type engagement MAEC

La suppression d'une MAEC entraîne une perte des données précédemment encodées dans les sections spécifiques des MAEC

Prime pour l'instauration d'une agriculture/viticulture/de pépinières durable(s) et respectueuse(s) de l'environnement (540-542)

Agriculture biologique (543)

Injection de lisier et compostage de fumier (544)

Réduction de la fertilisation azotée (545)

Mise à l'herbe des bovins (546)

Maintien d'une faible charge de bétail (547)

Rotation et diversification des cultures sur terres arables (548)

Travail réduit du sol (549)

Réduction de la charge de bétail bovin (550)

Transformation d'une terre arable en prairie permanente (551)

Races menacées (552)

Retour

REPRENDRE PLUS TARD

ETAPE SUIVANTE

4. Dans le cas d'une mesure MAEC pour laquelle vous devez uniquement confirmer votre participation, seuls le début et la fin de l'engagement s'affichent, comme l'image le montre ci-dessous. Dans ce cas, une sélection de parcelles n'est pas nécessaire.

MAEC 543 - Agriculture biologique

Je sou mets ma déclaration de participation au programme de promotion de l'agriculture biologique

Type de demande

Engagement

Date de début engagement

01/11/2022

Date de fin engagement

31/10/2027

Retour

REPRENDRE PLUS TARD

ETAPE SUIVANTE

5. Pour une mesure MAEC qui nécessite la sélection de parcelles, il y existe deux possibilités pour procéder:
- Sélectionner " Sélection d'une parcelle déclarée dans la demande surface " (Point 6.1), ou
 - Sélectionner une "Nouvelle parcelle à sélectionner sur la base de parcelles FLIK" (Point 6.2)

L'ajout de plusieurs parcelles FLIK et la suppression de parcelles sont expliqués au point 6.3.



6.1 Sélection d'une parcelle déclarée

Pour " Sélection d'une parcelle déclarée dans la déclaration printanière", veuillez sélectionner la parcelle concernée dans la liste "Parcelle à sélectionner". Celles-ci ont été pré-chargées à partir de votre demande surfaces et s'affichent au format " numéro de parcelle-surface de la parcelle-culture déclarée".

43-15a-blé fourrager d'hiver

Type de géométrie*

- ☒ Sélection d'une parcelle déclarée dans la déclaration printanière ✓
- ☐ Nouvelle parcelle à sélectionner sur base des parcelles FLIK

Sélection d'une parcelle déclarée

Parcelle à sélectionner*

43-15a-blé fourrager d'hiver ✓

Carte

Information sur la sélection

Numéro de parcelle

43

Lieu-dit

Culture

blé fourrager d'hiver (11)

FLIK(s)

P0762058

Surface (a)

15

Option*

Réduction azote terre arable ✓

Commentaire



+

Carte

En cliquant sur le champ bleu "Carte", vous pouvez visualiser la parcelle sur l'orthophoto. Veuillez confirmer ici en cliquant sur "Étape suivante".



6.2 Sélection d'une nouvelle parcelle

Pour sélectionner une " Nouvelle parcelle à sélectionner sur base des parcelles FLIK", veuillez cliquer sur le champ bleu "Carte".

Carte

Type de géométrie*

- ☐ Sélection d'une parcelle déclarée dans la déclaration printanière
- ☒ Nouvelle parcelle à sélectionner sur base des parcelles FLIK

Vous devez sélectionner une parcelle FLIK sur la carte pour continuer.

Carte

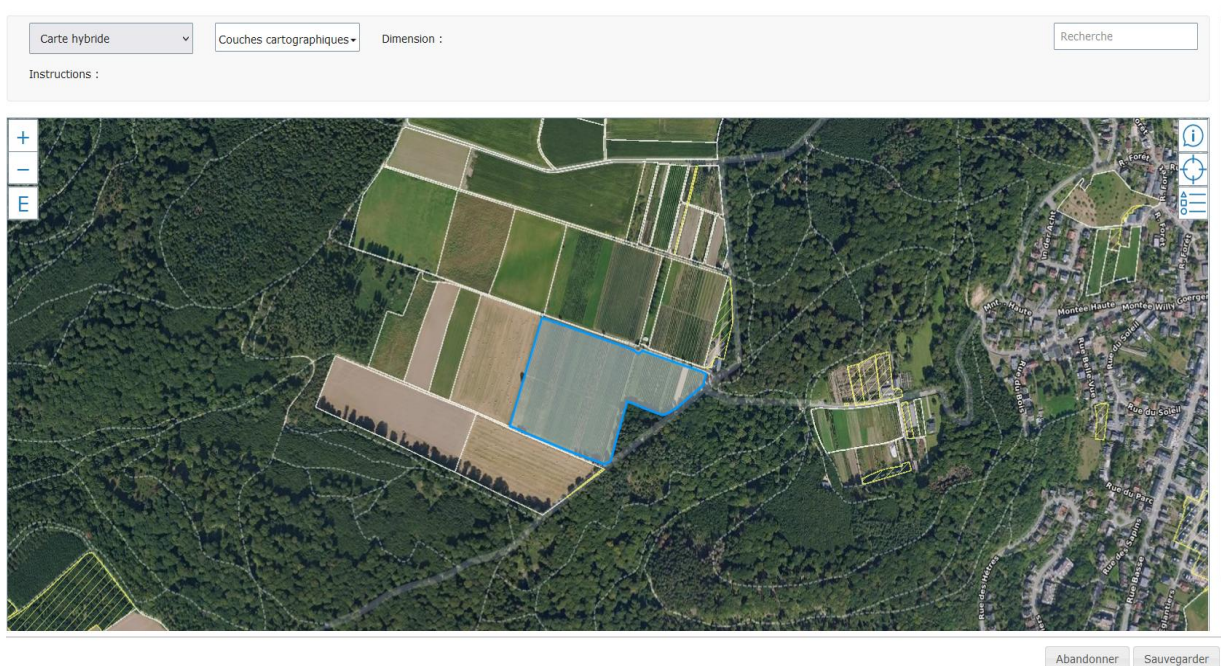
Option*

Réduction azote terre arable

Commentaire



Dans la nouvelle fenêtre géographique, vous pouvez soit rechercher une parcelle à l'aide du numéro FLIK (dans le champ en haut à droite "Recherche"), soit rechercher la parcelle sur la carte et la sélectionner par un clic.





Les options de la carte en bref :

- Dans l'onglet "Carte hybride" présélectionné, vous pouvez afficher différentes mises en page de la carte. Nous recommandons de la laisser sur "Carte hybride".
- Dans l'onglet "Couches cartographiques", l'option "Parcelles FLIK" est présélectionnée. Vous pouvez afficher ici d'autres options comme par exemple les cours d'eau, le statut des prairies permanentes et les réserves naturelles.

Explication des signes



Le signe + permet de zoomer en avant, le signe - en arrière. Ces fonctions peuvent également être utilisées à l'aide de la molette de souris.

Le symbole E permet d'afficher toute la carte du Luxembourg.



En sélectionnant le symbole de la flèche, vous pouvez choisir une parcelle FLIK en cliquant sur le bouton gauche de la souris.

En cliquant sur le symbole de la poubelle, vous annulez la sélection de cette parcelle FLIK.

En sélectionnant le symbole d'information et en cliquant avec le bouton gauche de la souris sur une parcelle FLIK, vous affichez différentes informations relatives à la parcelle FLIK sélectionnée.

En sélectionnant une parcelle FLIK, celle-ci est centrée sur l'orthophoto.

En cliquant sur ce symbole, vous affichez des informations supplémentaires sur les couches de la carte sélectionnées.

Après avoir sélectionné la parcelle FLIK correspondante, veuillez confirmer votre choix en cliquant sur "Sauvegarder", sinon cliquez sur "Abandonner".

La parcelle FLIK sélectionnée s'affiche. Veuillez sélectionner ensuite l'option.

En dessous du champ "Option", vous pouvez rajouter un commentaire.

Remarque : Il n'est possible de sélectionner que des parcelles FLIK entières. Si seulement une partie de la parcelle est à déclarer dans la mesure agro-environnementale et climatique, vous devez l'indiquer ici (si possible avec le numéro de la parcelle agricole).



6.3 Ajouter ou supprimer des parcelles

 Si vous souhaitez ajouter d'autres parcelles FLIK, veuillez cliquer sur le symbole vert + (voir la flèche à l'image ci-dessus) : Un autre champ "Nouvelle parcelle" s'affiche dans la colonne de gauche (voir la flèche à l'image suivante).

Nouvelle parcelle

Type de géométrie*

- ☒ Sélection d'une parcelle déclarée dans la déclaration printanière ✓
☐ Nouvelle parcelle à sélectionner sur base des parcelles FLIK

Sélection d'une parcelle déclarée

Parcelle à sélectionner*

70-20a-jachère GREEN autre ✓

Carte

Information sur la sélection

Numéro de parcelle

70

Lieu-dit

Culture

jachère GREEN autre (57)

FLIK(s)

P0871989

Surface (a)

20

Option*

Prairie extensive ✓

Commentaire



 Retour

REPRENDRE PLUS TARD

ETAPE SUIVANTE 

SER: Gestion des engagements MAEC 2022

Étapes

- ✓ Introduction
- ✓ Exploitation 123456
- ✓ Information sur l'exploitation
- ✓ Type engagement MAEC
- ✓ MAEC 540-542 - Prime à l'entretien du paysage
- ✓ MAEC 543 - Agriculture biologique
- ✓ MAEC 544 - Injection de lisier et compostage de fumier
- ✓ MAEC 545 - Réduction de la fertilisation azotée
- ✓ MAEC 546 - Mise à l'herbe des bovins
- ✓ MAEC 547 - Maintien troupeaux faibles
- ✓ MAEC 548 - Rotation et diversification des cultures sur terres arables
- ✓ MAEC 549 - Travail réduit du sol
- ✓ MAEC 550 - Réduction de la charge de bétail bovin
- ✓ MAEC 551 - Transformation d'une terre arable en prairie permanente
- Nouvelle parcelle
- Nouvelle parcelle
- ✓ Résumé
- ✓ MAEC 552 - Races menacées
- ✓ Commentaires

Nouvelle parcelle

Type de géométrie*

- ☒ Sélection d'une parcelle déclarée dans la déclaration printanière ✓
☐ Nouvelle parcelle à sélectionner sur base des parcelles FLIK

Sélection d'une parcelle déclarée

Parcelle à sélectionner*

70-20a-jachère GREEN autre ✓

Carte

Information sur la sélection

Numéro de parcelle

70

Lieu-dit

Culture

jachère GREEN autre (57)

FLIK(s)

P0871989

Surface (a)

20

Option*

Prairie extensive ✓

Commentaire



 Retour

REPRENDRE PLUS TARD

ETAPE SUIVANTE 

Ensuite, veuillez cliquer sur "Étape suivante" pour passer à la page suivante.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Service d'économie rurale

Sur cette page suivante, vous pouvez ensuite sélectionner une autre parcelle FLIK sur l'orthophoto ou à partir de votre demande surfaces. Vous pouvez répéter cette étape autant de fois que vous le souhaitez pour inclure des parcelles FLIK dans le programme MAEC (250 parcelles FLIK au maximum).

Étapes

- ✓ Introduction
- ✓ Exploitation 123456
- ✓ Information sur l'exploitation
- ✓ Type engagement MAEC
- ✓ MAEC 540-542 - Prime à l'entretien du paysage
- ✓ MAEC 543 - Agriculture biologique
- ✓ MAEC 544 - Injection de lisier et compostage de fumier
- ✓ MAEC 545 - Réduction de la fertilisation azotée
- ✓ MAEC 546 - Mise à l'herbe des bovins
- ✓ MAEC 547 - Maintien troupeaux faibles
- ✓ MAEC 548 - Rotation et diversification des cultures sur terres arables
- ✓ MAEC 549 - Travail réduit du sol
- ✓ MAEC 550 - Réduction de la charge de bétail bovin
- ✓ MAEC 551 - Transformation d'une terre arable en prairie permanente
- ✓ Nouvelle parcelle
- Nouvelle parcelle
- ✓ Résumé
- ✓ MAEC 552 - Races menacées
- ✓ Commentaires

Nouvelle parcelle

Type de géométrie*

☐ Sélection d'une parcelle déclarée dans la déclaration printanière ✓

☒ Nouvelle parcelle à sélectionner sur base des parcelles FLIK

Vous devez sélectionner une parcelle FLIK sur la carte pour continuer.

[Carte](#)

Date du dernier enregistrement 26/08/2022 11:24:20

Parcelle FLIK sélectionnée

FLIK

Surface (a)

Option*

Commentaire

[+](#) [-](#)

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ETAPE SUIVANTE](#)



Pour supprimer une parcelle, veuillez cliquer sur le symbole rouge de la poubelle.

Une fois que vous avez sélectionné toutes les parcelles FLIK à inclure dans cette mesure MAEC, veuillez cliquer sur "Étape suivante".

Au "Résumé" sont affichés le nombre total des parcelles sélectionnées ainsi que leur surface totale. Veuillez confirmer ici en cliquant sur "Étape suivante".

Étapes

- ✓ Introduction
- ✓ Exploitation 123456
- ✓ Information sur l'exploitation
- ✓ Type engagement MAEC
- ✓ MAEC 540-542 - Prime à l'entretien du paysage
- ✓ MAEC 543 - Agriculture biologique
- ✓ MAEC 544 - Injection de lisier et compostage de fumier
- ✓ MAEC 545 - Réduction de la fertilisation azotée
- ✓ MAEC 546 - Mise à l'herbe des bovins
- ✓ MAEC 547 - Maintien troupeaux faibles
- ✓ MAEC 548 - Rotation et diversification des cultures sur terres arables
- ✓ MAEC 549 - Travail réduit du sol
- ✓ MAEC 550 - Réduction de la charge de bétail bovin
- ✓ MAEC 551 - Transformation d'une terre arable en prairie permanente
- ✓ Nouvelle parcelle
- ✓ Nouvelle parcelle
- Résumé
- ✓ MAEC 552 - Races menacées
- ✓ Commentaires
- Validation de la saisie

Résumé

Option Prairie

Nombre de parcelle(s) engagée(s)

Surface total (a)

Option Prairie extensive

Nombre de parcelle(s) engagée(s)

Surface total (a)

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ETAPE SUIVANTE](#)



7. Si vous avez sélectionné la mesure MAEC 544 - Épandage de lisier au sol et compostage de fumier, vous devez sélectionner au moins une option.

Si vous avez sélectionné la mesure MAEC 546 - Pâturage pour les bovins, vous devez sélectionner au moins une espèce de bovins et indiquer leur sexe et leur âge.

Si vous avez sélectionné la mesure MAEC 552 - Promotion de l'élevage de races indigènes rares, vous devez sélectionner au moins une catégorie d'animaux et indiquer le nombre d'animaux.

8. Sur l'avant-dernière page, vous pouvez rédiger d'autres commentaires ; veuillez confirmer avec "Étape suivante".
9. La page de validation reprend toutes les données ; que vous pouvez encore modifier en cliquant sur "à corriger". Sinon, veuillez confirmer votre saisie en cliquant sur "Confirmer la saisie".

Etapas

✓ Introduction
✓ Exploitation 123456
✓ Information sur l'exploitation
✓ Type engagement MAEC
✓ MAEC 540-542 - Prime à l'entretien du paysage
✓ MAEC 543 - Agriculture biologique
✓ MAEC 544 - Injection de lisier et compostage de fumier
✓ MAEC 545 - Réduction de la fertilisation azotée
✓ MAEC 546 - Mise à l'herbe des bovins
✓ MAEC 547 - Maintien troupeaux faibles
✓ MAEC 548 - Rotation et diversification des cultures sur terres arables
✓ MAEC 549 - Travail réduit du sol
✓ MAEC 550 - Réduction de la charge de bétail bovin
✓ MAEC 551 - Transformation d'une terre arable en prairie permanente
✓ MAEC 552 - Races menacées
✓ Commentaires
▶ Validation de la saisie

Validation

Le remplissage est terminé.
Attention : votre démarche n'est pas encore transmise.

Introduction	
Exploitation 123456	
Information sur l'exploitation	
Type engagement MAEC	
MAEC 540-542 - Prime à l'entretien du paysage	
Je soumetts ma déclaration d'adhésion à la prime pour l'instauration d'une agriculture/viticulture/de pépinières durable(s) et respectueuse(s) de l'environnement. Cette demande d'adhésion s'applique pendant cinq années culturelles consécutives, aussi bien à la prime allouée aux agriculteurs, viticulteurs et pépiniéristes, pourvu qu'ils exploitent la surface minimale prescrite. Je m'engage à respecter les conditions d'allocation de la prime sur l'ensemble de mon exploitation agricole et, en ce qui concerne les conditions visant la surface, sur l'ensemble de la surface luxembourgeoise éligible. Je prends note des dispositions du règlement grand-ducal et j'accepte de me conformer aux obligations liées à l'engagement.	
Type de demande	Engagement
Date de début engagement	01/11/2022
Date de fin engagement	31/10/2027
Corriger	

10. Par la suite, un fichier PDF complet est généré. Si vous êtes d'avis que vos données doivent être retravaillées, veuillez reprendre votre démarche et modifier les données de façon correspondante. Veuillez ensuite confirmer à nouveau votre saisie.
11. Pour la MAEC 554 – Agroforesterie, un plan de plantation doit être joint au dossier. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de transmettre le dossier.
12. Après finalisation de votre démarche, vous devez signer électroniquement le fichier PDF.



13. Ensuite, veuillez confirmer sur la dernière page votre saisie en cliquant sur "Transmettre", soit, si vous souhaitez encore ajouter quelque chose, sur "Ajouter des justificatifs" ou « Transmettre plus tard ». Nous recommandons de ne pas cliquer d'office sur « Transmettre », mais de vérifier encore une fois à tête reposée si votre démarche est complète et correcte.

Confirmer la transmission de la démarche



Votre démarche est prête à être transmise à l'organisme. Si vous souhaitez ajouter des documents (justificatifs) avant de transmettre cliquez sur "Ajouter des justificatifs", sinon cliquez sur "Transmettre".

Transmettre

Ajouter des justificatifs

Transmettre plus tard

ATTENTION : Ce n'est qu'APRÈS avoir cliqué sur "Transmettre" que votre demande sera envoyée au Service d'économie rurale.

Vous recevez un e-mail de MyGuichet.lu automatique dès que la démarche aura été transmise avec succès.

En cas de questions, veuillez contacter les agents en charge:

NUNO SILVA SANTOS	Tél : 247-72536	beihilfen@ser.etat.lu
REISER Yannick	Tél : 247-82579	
HUSS Jerry	Tél : 247-72583	